L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 20 FEVRIER.

UNE LETTRE DE DÉJAZET.—M. Georges d'Heylli va publier chez l'éditeur Jouaust, le 1er et le 15 de chaque mois, une petite revue littéraire, théâtrale, etc...., sous le titre de *Gazette anecdotique*. Nous empruntons au premier numéro, dont les épreuves nous sont communiquées, une bien curieuse lettre de Déjazet, jusqu'alors inédite :

A Monsieur X...., libraire éditeur, à Paris.

Monsieur,

Vous me proposez de faire écrire ma vie par une plume habile qui se mettrait à ma disposition pour recueillir sous forme de "Mémoires" ce qu'elle peut avoir d'intéressant pour le public, et aussi, tout naturellement, pour donner à mon style ce qui doit lui manquer, à l'effet de lui mériter les honneurs de votre publicité. Je cherche en vain ce que, en dehors de ses rôles et de ses créations, la vie d'une comédienne peut offrir d'attraits pour un lecteur. Je ne sache pas que "mon privé" appartienne à un autre qu'à moi, et je suis d'ailleurs bien décidée à ne l'exploiter jamais, si piquant qu'il puisse paraître à première vue pour ceux qui ne le connaissent que par le bruit public.

Vous savez mieux que personne, mon cher monsieur, ce que vaut ce bruit public même fabriqué avec les cancans du jour et les histoires vraies et fausses du présent et du passé, où la calomnie se mêle à la vérité et où il est bien difficile, surtout, de démêler ce qu'il serait bon d'en garder. Pour mon compte, cela se réduit à peu de chose ; la plupart de certains récits anecdotiques qu'on a faits sur moi sont exagérés ou tout à fait mensongers ; je n'ai jamais, il est vrai, trouvé le temps de les rectifier ou de les démentir, et je veux aussi m'en applaudir, puisque je crois m'être fait le moins d'ennemis possible.

Je vous remercie donc de votre offre bienveillante et du prix que vous semblez attacher à des indiscrétions dont le résultat n'eût probablement pas, d'ailleurs, répondu à votre attente. Je ne comprends—pour finir—qu'une seule manière d'écrire sérieusement la vie d'un artiste, c'est de rappeler simplement au public ce qui doit lui être déjà connu, c'est-à-dire notre vie des planches, si brillante et si décevante à la fois, et qui se résume le plus souvent pour nous par autant de douleur que de gloire ! Quant au reste, que lui importe ? Notre vie privée, celle qui est à nous seules, je vous le répète, ressemble, en somme, à celle de tout le monde ; car, je vous prie, qui donc pourrait se vanter, à sa dernière heure, de n'avoir connu ou désiré ni le plaisir ni l'amour, et quelle triste idée ne faudrait-il pas avoir de celui qui renierait publiquement ces adorables sensations du cœur et de l'esprit qui n'ont pour nous qu'une si éphémère durée ? Qu'on jette plutôt la pierre à celui-là—s'il s'en trouve un seul—car sa vie aura été sans doute inutile et à coup sûr ennuyée et absurde.

Recevez toutefois mes regrets, mon cher monsieur, et faites imprimer, si bon vous semble, tout ce qui regarde mon passé de théâtre, tout ce que les journaux en ont dit, tout ce que le public en a pensé ; tout cela est à vous et à tous, et, croyez-moi, cent fois plus intéressant et surtout plus vrai que tout le reste.

DÉJAZET.

Mercredi, 3 mai 1875.

UNE SINGULIÈRE EXCENTRICITÉ.—Nous trouvons, dans le *Court Journal*, le récit d'une excentricité comme on n'en voit guère qu'en Angleterre :

"Au centre de Norfolk street, Strand, dans un des quartiers les plus populeux de Londres, il existe un singulier "monument commémoratif," inconnu cependant des passants si nombreux dans cette rue.

Au coin de Howard street on remarque une grande maison qui semble presque abandonnée. Les jalousies du premier étage, hermétiquement closes, sont recouvertes d'une épaisse couche de poussière et toute moisies par la vétusté. C'est que depuis un demi-siècle personne n'y a touché ; nul pied humain n'a pénétré dans l'appartement qui est situé au premier étage.

On raconte qu'il y a cinquante ans lord M.... était sur le point d'épouser miss L.... Le jour était fixé, le matin de la célébration du mariage était arrivé. On avait préparé un déjeuner somptueux dans le grand Dining hall, où les conviés étaient déjà réunis. Tout à coup, on annonce que la fiancée renonçait au mariage et quittait l'Angleterre en compagnie d'un de ses cousins.

Lord M.... ne manifesta aucune irritation ; il se dirigea immédiatement vers la salle où le repas avait été servi, et, sans prononcer une parole, il tira les rideaux et ferma les volets; puis, faisant sortir les invités, il mit les clefs des serrures dans sa poche. Enfin, sur son ordre et sous ses yeux, les issues furent condamnées, clouées et verrouillées, afin qu'âme qui vive n'y pût jamais entrer.

Depuis cette étrange histoire, la maison a été louée, mais lord M.... a stipulé que les pièces qu'il avait occupées resteraient dans l'état où il les avait laissées, et une somme de 5,000 fr. a été payée régulièrement chaque année comme indemnité au locataire.

En 1870, lord M.... est mort; mais personne n'a encore osé ouvrir les portes de son appartement, où la table du banquet est telle qu'au jour fixé pour le mariage, recouverte de fleurs et de mets que la poussière doit maintenant recouvrir comme dans le silence du tombeau."

LA TRANSFUSION DU SANG.—Cette opération vient d'être pratiquée avec le plus grand succès à l'hôpital Saint-Jean, à Bruxelles, dans un cas d'asphyxie par la vapeur du charbon.

Le cocher de M. V.... D...., rentrant chez lui, un des jours de la semaine dernière, vers onze heures du soir, avait eu l'imprudence de faire du feu dans un des cylindres de fer qu'on appelle diable, et s'était endormi à côté de ce brasier.

Le matin, on le trouva dans son lit, sans connaissance et présentant tous les signes de l'asphyxie la plus grave. Transporté dans le service de M. le docteur V. Vleminckx, il reçut immédiatement tous les soins que réclamait son état.

Le mal allant toujours croissant et la mort étant imminente, M. Vleminckx résolut de recourir à la transfusion du sang et appela à son aide son frère, M. le docteur Casse. L'opération fut pratiquée sans retard et deux heures après le malade était hors de danger. La transfusé est aujourd'hui en pleine convalescence.

CURIEUSE INVENTION D'UN COCHER DE TRAMWAYS.—Voici un cocher de tramways qui a eu une idée aussi ingénieuse que profitable à la Compagnie des omnibus qui l'emploie sur la ligne de l'Etoile à la Villette. Ce cocher ayant, par les grands froids, ses chevaux à conduire, les freins à serrer et la trompette à sonner pour inviter les autres véhicules à se garer, imagina de placer sous ses pieds un soufflet de cuisine, à l'embouchure duquel il adapta sa trompette. Dès que notre homme apercevait une voiture, il posait le pied sur sa pédale, obtenant ainsi, sans efforts, un son tout à fait semblable à celui des cornets à bouquin qu'on entend dans nos rues pendant le carnaval. L'invention du cocher ayant paru bonne, ses camarades se prirent à l'imiter. Aujourd'hui, la Compagnie générale des omnibus, frappée des résultats obtenus par l'emploi de cette pédale, fait fabriquer des engins à trompette perfectionnés, qui sont tout à fait semblables à des soufflets de cuisine, mais dont les ressorts sont plus énergiques. La plupart des voitures-tramways de la ligne de la Villette à l'Etoile sont pourvues de ces engins. On peut voir sous les pieds du cocher et à gauche de son siége, sortir l'embouchure de la trompette automatique.

UN EXTRAIT DES DANICHEF.—Un des passages les plus charmants est, sans contredit, la description faite par le vicomte de Taldé, de la Russie en général, et en particulier de Saint-Pétersbourg.

Nous en donnons l'extrait suivant, qui n'a pas besoin d'être signé pour qu'on en reconnaisse l'auteur :

TALDÉ

Histoire de l'ours à part, et toute reconnaissance et toute flatterie mises de côté, je vous dirai qu'un Français ne peut vraiment comprendre votre pays qu'après l'avoir vu, comme je le vois. Une scène de vos mœurs, comme celle de ce Zakaroff, qui vous parait toute simple, jetée tout-à-coup au milieu des nôtres, ferait pousser des cris d'étonnement à nos compatriotes qui passent cependant pour bien intelligents.—En attendant, ce qui me frappe et ce qui fait le charme et l'originalité de votre pays.... ce sont ces contrastes.... Vous êtes un mélange singulier des coutumes les plus anciennes—de la superstition la plus primitive, et de la civilisation la plus avancée.

C'est absolument comme ici, tenez ! Dehors 25 degrés de froid ; là, un coin des tropiques ; dehors la Sibérie ; ici, Sumatra ou Java ! En pleine rue, on voit des gens mis à la dernière mode de Paris ou de Londres, coudoyés par vos compatriotes les Moujicks affublés de leurs pittoresques peaux de mouton, qui sont si sales qu'elles me rappellent mon ours, chaque fois que je les rencontre.—Des voitures attelées dans le plus pur style anglais, des coupés les plus confortables côtoient votre équipage national le droïki, espèce d'instrument de torture oublié du moyen-âge.... Un fleuve sur lequel on se promène à cheval; des enseignes où on lit en gros caractères allemands ou français : vraie boulangerie russe. Des églises sans nombre.... Un opéra avec un répertoire italien, un théâtre national avec un répertoire français, et enfin, pas de milieu, tout le monde noble ou esclave.... Excellence ou rien.

—Tue-le, tue-la, tue-les !

Le roi de Cambodge vient de faire dernièrement massacrer une de ses trois cents femmes qui avait ajouté des pointes inutiles à sa couronne.

Le complice de l'infidèle a subi les plus cruelles tortures, et deux femmes, qui avaient eu l'imprudence de servir ces amours illicites, ont eu toutes deux la tête tranchée, après avoir eu préalablement les seins coupés, la plante des pieds détachée et la poitrine ouverte.

Il paraît que Dumas fils lui-même la trouve roide.

—Voici le mouvement de la population de Paris en 1875 :

Il est né 29,211 garçons et 26,643 filles. Total 55,854 naissances.

Il est mort 45,980 personnes. Différence en faveur des naissances, 9,874 individus.

Il a été contracté 19,137 mariages.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

PAR JULES CLARETIE

DEUXIEME PARTIE.

XII—(Suite.)

Durant tout ce long jour d'hiver, la malheureuse demeura ainsi, roide, semblable à une statue, mais à une statue qui entendait ou croyait entendre, à travers les vitres, les bruits des apprêts de la fête chez M. de Navailles, dans l'hôtel voisin.

Chambarand et Mlle de la Rigandie étaient mariés depuis le matin. La vieille fille s'était parée d'une façon éclatante et elle avait voulu que toute sa maison fût sur le pied des grands jours.

—Rien de clandestin, disait-elle. L'événement vaut, je pense, la peine qu'on le regarde!

M. Fournier, le majordome, poudré, coquet, en culottes courtes, comme tous les gens de Mlle de la Rigandie, faisait un contraste curieux avec Plantade, strictement vêtu de drap cadi, comme s'il eût quitté le Limousin la veille même. Julie flamboyait. Elle prenait des airs entendus. Elle connaissait maintenant le secret de "Monsieur."

—Dites le citoyen, interrompait Plantade, sans craindre de déplaire à M. Fournier, qui faisait d'ailleurs, très poliment, la sourde oreille.

Chambarand, rasé de frais, cravaté de blanc, vêtu d'un habit bleu à boutons d'or, avec la culotte beurre frais et le gilet blanc aux revers ornés de franges, semblait avoir rajeuni de quinze ans.

—Oui-da, disait Julie en clignant de l'œil, m'est avis que Mlle de la Rigandie doit le trouver encore joli homme! Elle, le soleil l'a tannée comme une paysanne, mais monsieur s'est conservé, je puis dire, comme une femme qui a de beaux restes. Il est vrai que je lui fais une de ces cuisines!

Et elle se baisait le bout des doigts. Julie ne s'oubliait jamais dans l'apothéose de son maître.

Lorsque Sylvain Chambarand monta, pour se rendre à la mairie, dans la même voiture que Mlle de la Rigandie, plus d'un regard malicieux fut échangé entre les invités et entre les gens des deux maisons.

—Ils vont en route échanger leurs souvenirs avant de répondre le fameux *oui!* dit, souriant à Plantade, un des domestiques de Mlle de la Rigandie.

Plantade répondit durement :

—Ils feront ce qui leur plaira.

Si les plaisants eussent entendu les propos des deux époux, ils eussent été d'ailleurs bien étonnés. Peut-être y avait-il entre eux une émotion trop forte, peut-être cherchaient-ils à éviter de parler du passé; toujours est-il qu'ils avaient amené doucement la conversation sur les travaux des champs en novembre, le commencement de l'engraissement des bœufs, la mise en mue des poulets et poulardes et la vente à partir de Noël, les labours d'hiver, la récolte des châtaignes. Eh! bien, oui, c'était de cela qu'ils parlaient!

Ils en parlaient, sans trop songer, pour se donner une contenance, pour comprimer—pauvres gens séparés par la vie!—une effusion qui eût été touchante, près de trente ans auparavant et qui aujourd'hui eût été ridicule. Et lui rappelait le mot de Fénelon, que l'agriculture est le fondement de la vie humaine, et elle hochait la tête pour répondre: "Certes oui!" mais leurs pensées, à l'un et à l'autre, étaient ailleurs, étaient bien loin, et ils se revoyaient tels qu'autrefois, au pays limousin, là-bas, à Solignac, avant tous ces drames et toutes ces déceptions dont leur existence, à tous deux, était pleine.

—Jadis Estelle et Némorin, songeait ironiquement Mlle de la Rigandie, et maintenant Philémon et Beaucis!....

Cependant la cérémonie légale était terminée, la voiture sortant de la mairie les emportait mariés, elle devenue Madame Chambarand, lui ayant le droit de dire : *ma femme* en parlant de celle dont l'image avait rempli sa vie.

Et, fort embarrassés cette fois, ils ne parlaient plus.

—Me voici chez moi, dit-elle enfin, quoique la voiture eût encore plus d'un tour de roue à faire avant d'arriver à l'hôtel.... Ainsi donc, à ce soir, chez Mme de Farges!

—A ce soir! dit Chambarand.

Elle lui tendit la main et ils restèrent l'un et l'autre face à face un peu plus longtemps qu'ils n'eussent voulu. Ils étaient émus.

—Ce n'est pourtant pas un méchant homme, ce régicide! pensait Mlle de la Rigandie en le quittant.

Et lui :

—La vie est mal faite. Ce qui est un devoir légal aujourd'hui eût été purement et simplement autrefois cette chose que tous poursuivent et que si peu d'êtres atteignent : le bonheur!

Devant l'hôtel de la Rigandie, la foule était nombreuse, curieuse, mais sympathique. A Paris comme en Limousin, Mlle de la Rigandie était aimée. On la saluait quand elle descendit de voiture. Quelqu'un s'avisa même de crier : "Vive la citoyenne Chambaraud!"

—Il croit peut-être me faire plaisir, tenez, ce drôle-là! songea-t-elle. Citoyenne! Après tout, quoi! On s'habitue à tout! Et puis ce n'est pas une insulte, c'est un fait puisque, vertuciel! me voilà la femme d'un citoyen!

Sylvain Chambarand était rentré dans sa demeure de la rue des Postes. Le logis, si morne d'ordinaire, était bruyant et méconnaissable. Thérèse inquiète, ses grands yeux noirs ouverts sur toutes choses, interrogeant les visages, les regards, Thérèse écoutant les moindres mots, épiant les moindres gestes, allait de Julie à Plantade et de Plantade à son oncle, égarée, silencieuse, mais par un de ces priviléges ironiques de l'aliénation mentale, se rendant compte de tout, et, semblable à une enfant, surexcitée soudain par cette nouvelle que le colonel de Solignac se mariait et qu'il y avait à l'hôtel de Farges une fête.

—Une fête! disait-elle. Une fête!

Et elle répétait ce mot en souriant,—ce sourire maladif donnant à son visage une expression de douleur plus intense encore.

—Une fête!

Elle regardait autour d'elle, elle cherchait une parure, des rubans, des bijoux, et avec des mouvements en quelque sorte respectueux, elle touchait la ceinture de soie blanche tachée de sang trouvée sur le cadavre de Rivière, et elle répétait, toute seule, avec son éternel et triste sourire :

—C'est ma vraie parure, cela! C'est le dernier cadeau de mon Claude !....Elle ne me quittera jamais, cette ceinture.... On m'enterrera avec elle. Eh! bien, oui, après tout, je suis coquette !....

Et elle baisait, éperdue, ce morceau de soie maculé de rouge.

A l'hôtel de la rue du Mont-Blanc, le contre-coup de ces émotions se faisait sentir d'une façon particulière. M. Lanjallais grimaçait, mais, au fond, M. de Navailles n'était point fâché de l'aventure. Il trouvait peut-être, à part lui, que les principes légitimes tardaient bien à revenir, et il était flatté et satisfait de la nouvelle qu'on venait de lui apporter.

Napoléon, au moment où on lui présentait le contrat à signer, avait en effet demandé :

—Quels sont les titres de M. de Solignac ?

—Mais......sire.......M. de Solignac est colonel !

—Je ne vous parle pas de son grade, avait dit l'empereur, je vous parle de ses titres ou plutôt de son titre....... Le colonel Henri Chambaraud est aussi baron de Solignac!

Et, en signant, l'empereur avait écrit ce titre de sa main.

—Baron ! baron de l'empire! Après tout, disait M. de Navailles, c'est toujours un tortil et puisque j'ai fait des concessions, il ne me déplait pas que ce soit en faveur d'un baron, tout fils de la Convention qu'il puisse être !

M. Lanjallais, en écoutant le vieux marquis, se contentait de pousser des soupirs.

—En somme, reprenait M. de Navailles, il souffle un vent de folie et cela vous grise. Cette la Rigandie qui se *chambarandise !*.... Une fière femme pourtant! J'eusse aimé cette femme-là, moi.... il y a trente ans!

—Que ne l'avez-vous épousée, monsieur le marquis murmura Lanjallais navré, vous lui eussiez épargné un tel dénouement

—Bah! ce qui arrive doit arriver! Je deviens de l'avis de *Jacques le Fataliste*, vous savez....ce personnage de Voltaire....

—De Diderot, monsieur le marquis!

—De l'un ou de l'autre, je me moque de ces croquants! Toujours est-il que la chose étant faite, il n'y a plus à y revenir. Le vin est tiré, il faut l'avaler. Ah! maître Lanjallais, à propos, n'oubliez pas de faire étaler, je vous prie, ce soir, toute la vaisselle à mes armes.... Je tiens à montrer à ces barons de la veille et de la matinée que les Navailles ne sont pas nobles d'hier.

—Hélas, monsieur le marquis, vous faites bien de leur montrer cela, car du train dont vont les choses, il ne vous restera bientôt plus, à vous et aux vôtres, que le souvenir du passé !

—Et c'est du moins une chose que les parvenus ne pourront pas avoir, fit le marquis en congédiant Lanjallais du geste.

Dans son hôtel, seule et ses pensées dont l'amertume croissait lui donnant la fièvre, Andréina était demeurée, depuis de longues heures, immobile, muette, tenant à la main le bouquet de roses qu'elle avait demandé et qu'on lui avait apporté, et le regardant de ses yeux hagards, comme si sa vie tout entière eût tenu dans cette poignée de fleurs.

—Je veux mourir en respirant des roses, songeait-elle. C'est le parfum que j'aime!

Et ses narines dilatées aspiraient l'odeur enivrante, et elle songeait aux roses de Pœstum qu'Ottavio lui apportait autrefois et dont le temps avait fait de la poussière envolée elle ne savait où.

—Ces roses aussi vont mourir, se disait-elle en regardant celles qu'elle pressait dans sa main, et cependant elles vivront plus que moi!

Elle répétait : *plus que moi !* Et il lui semblait qu'il y avait déjà, dans ces simples mots, comme un apaisement, comme une volupté douce.

Soudain, elle se leva; elle plaça les fleurs dans un vase de verre de Venise à demi plein d'eau, et elle les regarda encore un moment.

Les roses, baignées dans ce vase à collerette jaune et à anses blanches, où leurs tiges plongeaient comme dans de la lumière, s'élevaient, répandant leur parfum; il y en avait de toutes sortes, de ces roses, filles de l'hiver, fleurs factices de serres chaudes. Les pétales des roses-thé, pareilles à des joues exsangues, repliées, enroulées, avaient un épanouissement timide. D'autres, rouges, plus éclatantes, s'ouvraient comme des lèvres de sang qui eussent appelé le baiser. Des boutons étouffaient dans leur prison verte. Autour des roses, les feuilles fraîches, saines, de couleur éclatante, d'un vert troué par les fleurs, exprimaient la vie, et ce bouquet montait un parfum grisant qui faisait passer sous les cheveux d'Andréina comme un frisson de volupté.

—Eh! bien, oui, c'est la vie cela, et c'est l'amour, s'écria-t-elle brusquement; mais cela ne vaut pas la joie profonde de la mort!

Elle porta fiévreusement à ses lèvres blêmies le chaton dans lequel Agostino avait enfermé le poison et, pressant le ressort, le mordillant rapidement de ses dents blanches, elle laissa couler les gouttes du liquide sur sa langue et les but avec une sorte d'ivresse, comme si ces gouttelettes eussent contenu l'infini.

Alors elle se sentit plus calme, rassérénée, presque heureuse.

—Voilà!....dit-elle tout haut, avec une expression d'ineffable joie. Tout est dit, je suis libre!

Elle s'étendit dans un fauteuil, laissant aller sa tête sur le dossier, ses magnifiques cheveux lui faisant comme un oreiller de satin noir, et elle ferma les yeux doucement, comme pour s'endormir.

—Pourvu que ce sommeil-là n'ait pas de rêves! pensa-t-elle alors avec effroi, comme le songeur de Shakespeare.

Elle éprouvait une volupté véritable à clore ses paupières, à se sentir en quelque sorte enfoncer dans la paix, à se dire qu'il n'y aurait plus de réveil.

—Comme on est fou de ne pas trouver plus tôt ce dénoûment-là, se disait-elle.

Tout à coup, une pensée folle, irritante, une de ces pensées qui deviennent brusquement les maîtresses absolues de notre être s'empara d'elle, la secoua, l'éveilla, la mit bientôt debout, pâle, fébrile, effarée. Elle allait mourir et elle ne reverrait plus Solignac! Quoi! jamais! jamais plus! Là haut peut-être? Mais qu'y a-t-il là haut? Et elle voulait le revoir pourtant, et elle voulait apparaître encore une fois, devant lui, non plus comme une femme, mais comme un spectre, et elle voulait lui dire :

—Henri, Henri, souviens-toi d'Andréina comme Andréina s'est souvenue d'Ottavio!

Mais comment! Aller là en pleine réception de famille, parmi cette foule, là chez Louise! Et pourquoi pas ?

—Qu'ai-je à risquer, se disait-elle, qu'ai-je à sauvegarder, puisque je meurs! Ah! oui, les convenances!

Elle ricanait.

—Les convenances! le monde! On juge tout cela à la valeur exacte quand la mort est là!.... Oui, certes, j'irai! oui, je le reverrai! Je veux le revoir! Je veux les revoir, elle et lui! Qui sait? Je suis une coupable! Eh bien, quoi! ce sera mon châtiment!

Elle prit, dans le vase de Venise, le bouquet de roses et le respira avidement, longuement, comme si elle eût voulu encore une fois humer la vie avant le dernier sommeil.

(*A continuer.*)

Chambre de Commerce Française à la Nouvelle-Orléans.

A diverses reprises, les Chambres de Commerce des principales villes de France ont exprimé le vœu de voir créer dans les ports étrangers, des Chambres de commerce françaises avec lesquelles elles pussent se mettre en rapport et auxquelles les exportateurs et les négociants pussent s'adresser pour obtenir des informations d'un caractère général ou particulier. Dans le cours de l'année dernière, nous avons publié des résolutions et des correspondances relatives à ce sujet et qui indiquaient que la réalisation du vœu, précédemment émis, était considérée comme de plus en plus nécessaire aux besoins du commerce français et à l'extension de ses relations à l'étranger.

Monsieur le vicomte Paul d'Abzac, gérant du Consulat de France en cette ville, qui s'était déjà occupé de cette question depuis quelques années, a voulu mettre à profit son séjour à la Nouvelle-Orléans, ancienne ville française, qui a conservé d'importantes relations commerciales avec la France, et où le nombre des négociants français est relativement considérable, pour inaugurer l'application pratique d'une suggestion éminemment utile et qui n'avait encore obtenu d'autre réponse que des approbations purement théoriques.

Grâce à l'initiative intelligente que vient de prendre Mr. le vicomte d'Abzac, nous pouvons, dès à présent, annoncer que l'idée émise par les Chambres d'exportation de France vient d'entrer dans le domaine des faits, et que la Nouvelle-Orléans est, aujourd'hui, dotée d'une Chambre de commerce français, dont le caractère et la composition répondent amplement aux besoins signalés. Comme en matière d'innovation, c'est toujours le premier pas qui est le plus difficile à franchir, nous sommes convaincu que l'exemple donné par Mr. D'Abzac trouvera de nombreux imitateurs dans les principaux ports de l'union américaine et dans ceux de beaucoup d'autres pays, et que la création d'une Chambre du commerce français à la Nouvelle-Orléans, servira de point de départ à l'établissement de corps analogues dans tous les grands ports où les intérêts français ont déjà quelque importance.

Nous publions dans ce numéro le texte de l'ordonnance consulaire qui crée la Chambre française, ainsi que la liste des membres qui en font partie et la composition du bureau. A la suite de ces documents, on trouvera le texte du sujet d'enquête adopté en assemblée générale et la composition des comités entre lesquels a été divisé le travail de l'enquête.

Ainsi, l'institution nouvelle va dès à présent fonctionner d'une façon utile et pratique en élucidant un sujet, dont l'actualité et l'importance ne sauraient être mis en doute. Les résultats de cette enquête seront communiqués aux Chambres de commerce de France ainsi qu'au gouvernement français, et, en éveillant leur attention sur les points éclaircis par l'enquête, ils provoqueront très probablement des demandes pour des informations additionnelles qui exigeront un supplément de travail. Il est indubitable que ces études faites ici et les échanges de communications qui en seront la conséquence, rendront des services signalés au commerce, en donnant plus de certitude aux opérations réciproques d'exportation et d'importation, et en appelant l'attention sur certains articles qui ne figurent pas actuellement ou qui ne figurent que dans une proportion insignifiante sur la liste des échanges.

Nous croyons inutile de nous étendre sur la nature des services qu'est appelée à rendre une pareille institution. Tout commerçant peut s'en faire une idée et la pratique les fera suffisamment ressortir. On verra par la liste des membres de la Chambre que monsieur le Consul de France s'est attaché à y faire entrer des représentants de la plus grande partie des branches de commerce et d'industrie. S'il y a eu quelques omissions, elles ont été assurément involontaires et la Chambre les réparera facilement dans sa prochaine assemblée générale.

Le nombre considérable des membres de la Chambre donne déjà une idée de l'importance des intérêts que représente le commerce français à la Nouvelle-Orléans et de la variété des opérations qu'il embrasse, mais l'enquête nous fournira à ce sujet des renseignements pleins d'intérêt et sur lesquels nous ne voulons pas anticiper.

CONSULAT DE FRANCE A LA NOUVELLE-ORLÉANS.

ORDONNANCE CONSULAIRE.

Nous Vicomte Paul d'Abzac, Consul de France, Gérant le Consulat de la Nouvelle-Orléans.

Considérant que les Chambres du Commerce d'Exportation de France ont émis à diverses reprises le vœu de voir créer des Chambres de Commerce Français à l'Etranger, et qu'en effet des institutions de ce genre pourraient fournir au Gouvernement et au Commerce de très utiles informations et contribuer au développement de nos relations internationales.

ARRÊTONS

ARTICLE 1ER.

Il est créé une Chambre Consultative du Commerce Français à la Nouvelle-Orléans. Cette institution, dont le caractère reste purement administratif, a pour objet de fournir au Gouvernement Français et au Commerce tous les renseignements qui leur seront utiles, d'opérer des enquêtes sur des questions d'intérêt général, de rédiger des mémoires et des statistiques, de rapprocher les commerçants français établis à la Nouvelle-Orléans, et de les mettre en rapports plus intimes et plus fréquents avec la mère-patrie représentée par le Consulat de France.

Les membres de la Chambre Consultative devront être français.

ARTICLE 2.

Le Consul, ou à son défaut le Gérant du Consulat choisira dans la Colonie Française les personnes qui composeront la Chambre; mais, à l'avenir il sera statué en assemblée générale et à la majorité des voix sur les demandes d'admission.

ARTICLE 3.

Le Consul, ou en cas d'absence le Gérant, est Président de droit. C'est à lui que doivent être adressées toutes les Communications envoyées à la Chambre, et c'est lui qui signe les réponses. Il nomme et change, s'il y a lieu, les membres du Bureau, et a seul qualité pour modifier les dispositions de la présente Ordonnance : toutefois avant d'opérer des changements dans le personnel ou dans les statuts de la Chambre Consultative, le Consul prendra l'opinion du Bureau.

ARTICLE 4.

Le Bureau de la Chambre Consultative se compose du Consul, ou du Gérant, Président de droit, de quatre Vice-Présidents, de dix Commissaires, du Chancelier, remplissant les fonctions de secrétaire Archiviste et d'un secrétaire Adjoint.

Lorsque le Bureau aura à émettre un avis sur des questions de l'ordre légal, il prendra l'avis d'un Comité judiciaire dont le Consul Président nommera les membres. Ils pourront ne pas être de nationalité française.

En l'absence du Consul ou du Gérant, la Présidence des Assemblées Générales et du Bureau appartiendra au premier Vice-Président inscrit sur le Tableau; en cas d'impossibilité ou de refus, elle sera dévolue à un autre Vice Président, et au besoin, à l'un des membres du Bureau, toujours selon leur ordre d'inscription.

Le Président intérimaire se bornera à l'expédition des affaires courantes.

Le Chancelier, remplissant les fonctions de Secrétaire, n'aura pas voix consultative, non plus que le secrétaire adjoint.

ARTICLE 6.

La Chambre Consultative du Commerce Français se réunit en Assemblée Générale au Consulat, tous les ans le 1er Lundi de Février, à 7 heures du soir.

Elle statue, comme il est dit plus haut, sur les demandes d'admission. Ces demandes devront être faites par écrit et signées de deux membres. Le Vote aura lieu au scrutin secret et à la majorité des membres présents.

L'Assemblée entendra le compte rendu des travaux de l'année précédente.

Elle désignera une question d'intérêt général sur laquelle le Bureau devra faire une enquête, dont les résultats seront portés à la connaissance du Gouvernement français et du Commerce.

ARTICLE 7.

Toute motion devra au préalable être présentée par écrit au Président qui jugera s'il y a lieu d'autoriser la discussion.

Les personnes qui prendront la parole s'adresseront au Président.

ARTICLE 8.

Le Bureau se réunira au Consulat le 1er Lundi de chaque mois à 7 heures du soir.

Il aura pour fonctions d'opérer l'Enquête annuelle dont le sujet est désigné par la Chambre; il rédigera des mémoires et des statistiques sur des question de Commerce et d'Economie Politique; il préparera les réponses aux demandes d'informations émanant du Gouvernement ou des particuliers; enfin, il présentera au Consul Président toutes les suggestions qui lui sembleront favorables aux intérêts français.

ARTICLE 9.

Les Travaux de la Chambre ont un caractère absolument gratuit. Les membres ne versent aucune cotisation.

ARTICLE 10 ET DERNIER

Le Consul Président pourra convoquer des Assemblées extraordinaires soit de la Chambre soit du Bureau. Le même pouvoir appartiendra aux Présidents intérimaires.

Fait à la Nouvelle-Orléans au Consulat de France, le 30 Janvier 1876.

(Signé) Le Consul de France, Gérant,
VICOMTE PAUL D'ABZAC.

Liste des membres de la Chambre.

ALLGEYER E. Négociant—Acheteur de Coton.
BAYLE JOS. Importateur de Mercerie.
BERCIER O. Négociant-Commissionnaire.
BERTHIN J. Boucher.
BILLARD H. Libraire.
BOBET A. Négociant—Bois et Merrains.
BOÉ P. Agent de Propriétés.
BOISSONNEAU P. Marchand Tailleur.
BOIS O. Négociant (Queyrouze & Bois)
BOLECH E. Négociant en Bois et Merrains.
BONNET A. Bijoutier.
BOUVIER N. Parfumeur.
BRIÈRE THEO. Courtier de sucre.
P. E. BRULATOUR, Négociant Commissionnaire.
CAMORS J. B. Négociant en farines.
CARRIÈRE ANTOINE Négociant-Commissionnaire.
CARRIÈRE OLIVIER Négociant-Commissionnaire.
CARRIÈRE EMILE Négociant-Commissionnaire.
CARRIÈRE CHARLES Négociant-Commissionnaire.
CARBOUCHE A. Pharmacien.
CASSANDRE F. Négociant en Vins.
CHAFFRAIX D. A. Négociant en sucres.
CHARPAUX F. Marchand de Musique.
COLLIGNON G. Prof de Musique.
CORNIBÉ J. Armateur.
COUTIN A. Négociant.
CRABITES P. Négociant (Maison A. Rochereau & Co)
COUTURIÉ A. Négociant en Vins.
DAGORET A. Modes et confections.
DAMIENS H. Importateur d'Articles de Paris (Maison T. Moreau)
DAVID JOS. Négociant en Riz.
DELPIT A. Fabricant de Tabac.
DESCA J. Fabricant de Tabac.
DESCHAMPS E. Négociant en Vins.
DOUSSAN H. Parfumeur.
DUBOIS E. Négociant-Commissionnaire.
DUGAZON C. T. Négociant (Maison A. Rochereau & Co)
DUPAQUIER A. Docteur en Médecine.
DUVAL E. Courtier de coton.
FAGET C. Docteur en Médecine, Chevalier de la Légion d'Honneur.
FERRANDOU A. Importateur de draperies.
FORRESTIER A. Négociant, Acheteur de coton.
FOURNIER S. Horloger mécanicien.
FURTON C. Armateur.
GALINIER J. Négociant en Modes.
GAS (RENÉ DE) Négociant.
GERARD Ar. Ingénieur.
GIROD JOS. Propriétaire Président-Honoraire de la Société Française.
GODCHAUX LÉON Fabricant de Vêtements.
GRAND L. Négociant, Agent de la Compagnie Générale Transatlantique.
GRANGER A. Secrétaire de l'Assurance du Peuple.
GUÉBLÉ F. Importateur d'Articles de Paris (Maison Guéblé & Nippert.)
HOPKINS R. Y. Courtier Maritime.
JAS A. Pharmacien.
JAUBERT C. Négociant en Etoffes.
JAUFROID F. Négociant en Mercerie.
JOUBERT L. Courtier de change.
LABORDE F. Négociant.
LACASSAGNE L. Négociant Commissionnaire.
LADEBAT (René Laffon de) Négociant en Coton.
LARUE E. Ancien Négociant, Président de l'Union Française.
LARUE F. Négociant, Acheteur de Coton.
LEBLANC J. Marchand d'habillements.
LEFRANC E. Planteur.
LEISY J. Négociant Acheteur de Coton.
LEVOIS J. Négociant en Nouveautés.
LEVY L. Bijoutier.
LIMET F. Directeur Propriétaire de l'Abeille de la Nlle-Orléans.
LOISEAU H. Licencié-ès-lettres.
MAIGNAN VOR Négociant Acheteur de Coton et de Tabac, Chevalier de la Légion-d'Honneur.
MALLARD P. Meubles de luxe et objets d'art.
MAYLIE G. Président de la Société des Bouchers.
MÉDAL L. Fabricant de Confiserie.
MERILH ERNEST Négociant (Maison A. Rochereau & Co)
MERILH EDMOND Négociant en Crépins.
MONDIEGT J. B. Caissier de la Banque des Travailleurs.
MOLINIER E. Importateur de Nouveautés.
NEYREY A. Importateur de Mercerie.
NIPPERT V. Importateur d'Articles de Paris.
PLASSAN S. Négociant.
PIERRE LÉON Négociant en crépins.
POINCY A. Négociant en farine.
POUTZ P. Négociant Acheteur de Coton.
PUECH E. Courtier de Coton.
QUERNAY (du) père C. Ancien Chancelier substitué du Consulat de France.
QUEYROUZE LÉON Négociant, (Maison Queyrouze & Bois)
REISS J. Fabricant de Confiserie.
ROCHEREAU A. Négociant (Maison Rochereau & Co)
ROUYER C. Orfèvre.
SALOY B. Capitaliste.
SARRAZIN J. P. Fabricant de Tabac.
SEGUIN J. B. Ex-lieutenant de vaisseau Chevalier de la Légion-d'Honneur.
SHEIDECKER Constructeur Mécanicien.
SCHWEITZER J. Président de la Société de Bienf. Française.
SPOR J. G. Négociant en Groceries (Denrées.)
TARDOS J. G. Négociant Commissionnaire.
TOUATRE J. Docteur en Médecine.
TUJAGUE F. Importateur d'Articles de Modes.
UTER J. Importateur de Glaces et Cadres.
VALLON L. Courtier de Change.
VERNEUIL C. Président de la Société Française de Jefferson
VERGNIOLE M. Négociant en Vins.
WALZ A. Marchand de Bière.

—CHAMBRE CONSULTATIVE—
Du Commerce Français à la Nlle-Orléans.

Bureau.

Président, VICOMTE PAUL D'ABZAC, Consul de France, Gérant.
Vice-Président, Vor MAIGNAN, Négociant, Chlier. de la Légion d'Honneur.
" " A. CARRIERE, Négociant-Commissionnaire,
" " F. LIMET, Directeur-Propt. de l'Abeille de la N. O.
" " P. POUTZ, Négociant-Commissionnaire.

EDG. LARUE, Ancien Négociant—Président de l'Union Frse.
L. GRAND, Négnt. Agent de la Cie. Génl. Transatlantique.
J. BAYLE, Importateur d'articles de Paris.
E. MERILH, Négnt. Comm, (maison A. Rochereau & Cie.)
J. B. SEGUIN, Ex-Lieut. de vaisseau—Chevalier de la Légion d'Honneur.
A. COUTIN, Négociant.
F. TUJAGUE, Importateur d'articles de modes.
F. LABORDE, Négociant.
R. DEGAS, Négociant.
L. VALLON, Courtier de Change.

—Conseil Judiciaire—
J. LOMBARD, Avocat.
J. L. TISSOT, Avocat.
A. JANIN, Avocat.
C. V. FOULON, Notaire.

—Secrétaire Archiviste—
C. L. DU QUESNAY, Chancelier.

—Secrétaire Adjoint—
H. LOISEAU, Licencié-ès-lettres.

Sujet d'Enquête adopté en assemblée générale.

De l'état du Commerce français à la N.-O.

Quelles sont les causes qui nuisent au progrès des relations commerciales entre la France et la Nouvelle-Orléans ?—Quels sont les moyens de favoriser le développement de notre commerce avec ce port ?—Insister particulièrement sur ce qui touche à la navigation.

Dans la réunion mensuelle tenue par le Bureau le 7 février, le Consul a divisé l'Enquête entre sept Comités choisis parmi les membres du Bureau.

IMPORTATIONS.

1er Comité.—Vins, Liquides et Conserves.—MM. A. CARRIERE, Président, V. MAIGNAN, E. MERILH.

2ème Comité—Tissus. MM. F. TUJAGUE, Président, L. VALLON, J. BAYLE.

3ème Comité—Meubles, articles de Paris, objets d'art, articles divers MM. F. LIMET, Président, F. LABORDE.

EXPORTATIONS.

4ème Comité—Coton. MM. P. POUTZ, Président, E. LARUE, R. de GAS.

5ème Comité—Articles divers. MM. V. MAIGNAN, Président, A. CARRIERE, A. COUTIN.

NAVIGATION.

6ème Comité—Navigation et assurances maritimes. MM. P. POUTZ, Président, L. GRAND, J. B. SEGUIN.

EMIGRATION.

7ème Comité—Emigration. MM. F. LIMET, Président, F. TUJAGUE, J. B. SEGUIN.

EDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans l'*Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts le numéro.

Bureaux de la Compagnie d'Assurance des Pompiers,
Au coin des rues Gravier et Camp.

Nlle-Orléans, 19 janvier 1876.

Aujourd'hui, à une réunion des directeurs, il a été résolu de déclarer les dividendes suivants provenant du bénéfice net des six mois expirés le 30 décembre 1875 :

1. Dix (10) pour cent d'intérêt annuel sur le capital payé
2. A porter au fonds de réserve conformément à la sec 4 de l'art. VIII de la Charte—cinq (5) pour cent.
3. A porter au crédit de la Société Charitable des Pompiers de la Nlle-Orléans, pour le soutien des veuves et des orphelins, ainsi que pour le système d'assistance générale de la dite Société, conformément à la sec. 4, de l'art. VIII de la Charte—dix (10) pour cent.
4. Cinq (5) pour cent de dividende intérêt sur le capital payé.
5. Quarante (40) pour cent de dividende aux assurés participants.

Toutes les déclarations de dividendes aux actionnaires seront portées en crédit des billets pour actions (stock notes), conformément à la section 5, de l'art. VIII de la Charte.

Les dividendes participants déclarés aux assurés qui ne sont pas actionnaires, sont payés comptant sur demande.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

—Directeurs—
Jacob Alexander, Wash. Marks,
Léon Bertoli, R. M. Pond,
H. H. Bierhorst, T. Prudhomme,
L. B. Cain, C. Sport.
John Fitzpatrick, Otto Thoman,
C. Taylor Gauche, Geo. Waters,
Chas. Hemard, L. A. Wiltz,
Alf. H. Isaacson, B. Wormann,
A. P. Kip, I. N. Marks.
22 janv—1m

L'ARGENT

se gagne et plus vite et plus aisément en spéculant dans les actions, dans Wall street, que d'aucune autre manière. MM. Frothingham & Co., banquiers, 12 Wall street, ont payé à leurs clients, dans les trente derniers jours, au-delà de $450 000. Ils ont plus de 3000 clients, qui habitent différentes parties du monde. Leur popularité vient de ce qu'ils agissent honnêtement envers qui leur confient leurs intérêts. Ils placent des sommes qui varient de $10 à $50,000 et s'occupent, personnellement et avec la même attention, des petits et des fortes montants. Grâce à un capital aussi considérable, ils peuvent, fréquemment, contrôler les taux de certaines actions, et réalisent conséquemment d'énormes gains pour leurs clients. Ils envoient, gratis, un rapport hebdomadaire aux personnes qui désirent spécialer ; demandez le.—"Pittsburgh Commercial" du 14 janvier 1876.

S'adresser à
ALEX. FROTHINGHAM & CO.,
Banquiers et courtiers, 12 Wall st., N. Y.
30 janvier

LOUISIANA SAVINGS BANK —AND— Safe Deposit Company.
Au No 51 de la rue de Camp.
CAPITAL..........$500,000
E. C. PALMER, président.
JAS. JACKSON, vice-président.
—DIRECTEURS—
ED. CONERY, FRED. WING,
J. H. KELLER, W. S. THOMAS,
DAVID WALLACE, JAS. JACKSON,
B. C. PALMER.

Le capital de la banque est une garantie pour les déposants. L'institution reçoit des dépôts de cinquante cents et au delà et paie un intérêt de six pour cent. Dépôts reçus tous les soirs de six à sept heures.
12 oct 75—1 an. JOHN WALTON, caissier.

GERMANIA INSURANCE COMPANY
BUREAUX No 124 DE LA RUE DE LA COMMUNE,
NLLE-ORLÉANS.
INCORPORÉE EN 1866,
ASSURE CONTRE LES RISQUES DE FEU, DE MER ET DE RIVIÈRES.
H. ZUBERBIER, Président.
PH. W. DIELMAN, Vice-Présid.
EMIL MAIER, Secrétaire.
H. KNOTZSCH, Inspecteur.
DIRECTEURS :
J. Armbruster, G. H. Braughn, H. Curtius,
C. Del Bondio, P. W. Dielmann, L. Godchaux,
A. Gaiser, L. Grunewald, J. Hassinger,
G. Juergens, J. Kohn, J. F. Krantz,
G. L. L. Mayer, H. Oertling, Paul Letteller,
H. Redwitz, Frank Lewis, H. Schulz,
R. F. Theurer, Frank Vatter, J. J. Weckerling,
J. A. Webert, H. Zuberbier, F. M. Ziegler.
8 juin—1 an

Banque d'Epargne des Citoyens, GRUNEWALD HALL.
No. 22 rue Baronne,
J. L. GUBERNATOR, Président.
M. AHNNER, caissier.

LES dépots faits par les femmes mariées et par les enfants ne peuvent être retirés que par eux-mêmes ou d'après leur ordre. Les pères et mères ne sauraient agir plus sagement dans l'intérêt de leurs enfants qu'en faisant pour eux des dépots payables à leur majorité: cela encourage les enfants à les augmenter toutes les semaines ou tous les mois et leur donne des habitudes d'économies qui les conduisent à la fortune. La banque reçoit des dépots de 10 cents et au delà; elle alloue un intérêt de 6 pour cent qu'elle paie semi-annuellement ou ajoute au capital.
Tous les dépots sont payables sur demande.
1er mars 75—1an

Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans.
Au No. 3 de la rue Carondelet,
A côté de la banque Nationale de l'Union
Cette compagnie incorporée en 1857, assure contre les risques de mer, de rivières et d'incendie. Elle règle et paie promptement les pertes.
A. CHIAPELLA, président.
J. M. CRAWFORD, secrétaire.
—DIRECTEURS.—
Victor Maignan, A. R. Brousseau,
L. D. Sarpy, A. Bonnecaze,
B. Saloy, H. Labasse,
J. Bayle, H. Gally,
A. Chiapella.
13fév76—1an

NEW ORLEANS SAVINGS INSTITUTION, 156 rue du Canal.
OFFICIERS.
D. URQUHART, Président.
THOS. A. ADAMS, 1er Vice-Président,
THOS. A. CLARKE, 2nd.
CHAS. J. LEEDS, 3ème.
CHAS. KILSHAW, Trésorier.
DIRECTEURS.
Thos. A. Adams, Geo. Jonas,
Thos. A. Clarke, J. G. Gaines,
C. J. Leeds, C. Schneider,
S. Jamison, Carl Kohn,
A. Moulton, T. L. Bayne,
E. A. Palfrey, D. Urquhart,
20mars 75—1an.

VAPEURS.

Passage pour l'Europe. (AGENCE.)
Via la Nlle-Orléans, New-York, Philadelphie et Baltimore.

STATE LINE.
Ligne de steamers neufs, construits sur le Clyde, en fer et à hélices, offrant, outre tous les agréments modernes, la sûreté et la rapidité aux passagers de chambre et d'entrepont. Ces steamers font le service de New York à Glasgow, Belfast et se relient, par des steamers de premier ordre à Liverpool, Londonderry, Hull, Rotterdam, Anvers, le Hâvre et Copenhague.—AUSTIN, BALDWIN & CO. 72 Broadway, New York.

WHITE STAR LINE.
Steamers de New York à Queenstown et Liverpool, partant tous les samedis.

ALLAN LINE.
Steamers de la malle, via Quebec et via Baltimore.
Passage (toutes les classes) entre les principaux points d'Europe et d'Amérique. Les emménagements ne sont pas excellés. Le chemin le plus court par mer, excellents steamers, officiers expérimentés, équipages disciplinés, la sûreté à la première des règles. Trois départs hebdomadaires pour l'aller et le retour. Passage pour les émigrants et les passagers d'entrepont les meilleurs sous tous les rapports, pour la Nlle-Orléans, l'Alabama et le Texas, à meilleur marché que par aucune autre ligne.
Billets pour tous les points de l'Europe. Tous les billets d'excursion à des prix réduits.
Billets d'émigrants, payés d'avance, de tous les points de l'ancien monde.
Traites à vue de $5 et au-dessus, sur toutes les villes d'Europe, de la Grande Bretagne et de l'Irlande.
Souverains, francs, marcs et guilders.
Pour les circulaires et autres renseignements, pour les billets ou les chambres, s'adresser à
A. K. MILLER & Co,
No 3 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
N. B.—Billets, traites, espèces, aux taux les plus bas. Les passagers de premières chambres, de secondes chambres et d'entrepont trouveront leur avantage à consulter nos arrangements au bureau de la Nlle-Orléans.
17fév—1an

LA COTE DU LAC. Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Passage $1 10 chaque voyage, y compris le trajet du chemin de fer.
Pour Mandeville, Louisbourg, Madisonville et Covington.
Le beau steamer CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, du marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira ainsi qu'il est dit ci-dessous, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi. Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing", sur la rivière Tchefuncta, pour Covington. RETOUR : il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA,
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.
Se reliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le consigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
15sept—1an Au No 28 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TENSAS, remplaçant le Trenton.
W. BURTON, capitaine, E. QUATREVAUX, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
Connaissements jusqu'à bayou Bœuf et bayou des Glaises.
JAMES M. DOWLING,
1sept—1an No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Mardis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA.
H. H. Brod, capitaine. T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de Commune.
Tout fret pour le Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport ou Big Bend Landing.
4 sept—1an

POUR LES OPELOUSAS.
Départ, tous les Mercredis, à 5 h. P. M
Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA.
O. O. Picket, capitaine. A. Meynier, commis.
Il prendra du fret et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du fret pour la Côte.
Le fret du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le fret du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
28 nov—

Paquebot hebdomadaire et indépendant des Opelousas.
Départ tous les MERCREDIS à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barré, Simsport, Big Bend Landing, Old River et tous les points intermédiaires.
Le bateau à vapeur ST-MARY,
d'un faible tirant d'eau
Capitaine F. Probst, commis J. B. Schmidt, partira tous les MERCREDIS à 5 heures P. M. Connaissements jusqu'au Bayou Bœuf et Bayou des Glaises.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, No. 3, de la rue Tchoupitoulas.
18 déc—

Attakapas et Atchafalaya.
Pour Simsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya, du Bayou Chêne, de Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nlle-Ibérie, Fausse Pointe, St-Martinville et tous les atterrages du Bayou Têche. Le bateau à vapeur
GEORGE SPANGLER,
Abe Smith, Capitaine, Frank Greig, commis, partira MERCREDI, 23 février, à 5 P. M.
Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à HITE & CARLIN, agents. No 3 de la rue Tchoupitoulas.
2 fév—

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
BART ABLE.
R. SINNOTT, capitaine; GEO. C. HAMILTON, commis.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp, HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas, BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune, ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
3 dec—

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur IBERIA.
Capitaine Allen Jumel. Chas. Brusle, commis, en remplacement du LESSIE TAYLOR, partira de la Nouvelle-Orléans les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour : il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Un commis stationnera à la tête de la rue Bienville tous les mardis et vendredis pour recevoir son fret. 12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 A. M.
Le nouveau bateau à vapeur B. L. HODGE.
Capitaine JAS. P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
23juil—3m No 30 de la rue du Canal.

Pour la Côte et le Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.
Deux voyages par semaine.
Jours de départ, tous les SAMEDIS à 5 P. M., et tous les MERCREDIS à midi.
Le bon bateau à vapeur ST. JOHN,
F. BERGERON, Capitaine. J. C. BERGERON, Commis.
Voyage de retour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
29oct— No 30 de la rue Conti.

CHANGEMENT DE JOURS.
Paquebot régulier du Bayou Lafourche.
Le nouveau bateau ROBT. YOUNG,
U. D. Terrebonne, Capitaine. J. Daniel et F. Daiferes, commis.
Partira de la Nlle-Orléans, tous les LUNDIS et JEUDIS à 5 heures P. M.
Retour.—Part de Thibodeaux tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 6 heures A. M.
Le JEUDI le bateau ira jusqu'à Lockport.
13nov—

Paquebot de la Cote et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Deux fois la semaine. Pour la côte et Lafourche.
Le bateau à vapeur HENRY TETE,
Capitaine Jos. Aucoin, M. H. Landry Commis.
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 P. M. et tous les VENDREDIS à 10 A. M.
Retour : il partira de Donaldsonville les MERCREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. RIVET et P. CHARLET,
16 juillet—1an 9 rue Conti.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA
Au No 111 de la rue Gravier.
—Assure contre—
LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIÈRES,
Aux plus Bas Taux du Tarif.
A. EIMER BADER, Président.
CHAS ENGSFELD, Vice-Président.
GEO. STROMEYER, Secrétaire.
Première Année Fiscale.
Primes reçues......$127,125 [illegible]
Pertes par incendies sur mer et rivières payées......$21,647 65
Réassurances, réfactions (rebate), dépenses, etc......[illegible]
......124,5[illegible]
......$3,114 [illegible]
Total de l'Actif......$794,812 [illegible]
DÉCLARÉ :
Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.
Dividende sur le Capital payé, 8 pour cent.
Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.
DIRECTEURS :
Henry Abraham, S. Katz, Louis Schneider,
A. Eimer Bader, Jos. Keller, W. B. Schmidt,
N. A. Baumgarden, Th. Lilienthal, R. Sieg,
E. F. Del Bondio, C. H. Miller,
Isaac Scherck, H. Eicke, S. J. Nasits,
J. N. Schwarz, Chas. Engsfeld, H. Pohlman,
Louis Schwarz, M. Frank, P. Rickert,
X. Weissenbach, H. R. Gogreve, F. Bader,
E. Wildermann. Nost—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS. LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
PEREIRE, Danré, samedi, 5 février.
AMERIQUE, Pouzols, samedi, 19 février.
FRANCE, Trudelle, samedi, 4 mars.
LABRADOR, Sanglier, samedi 18 mars
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine, $120 et $110 suivant l'emplacement.—Seconde $72—Troisième $40.—Entrepont, $23 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN Agent, 55, Broadway, New-York ou à L. GRAND, Agent,
nov—6m Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous :

	De Brême.	de la Nlle-Orléans
Frankfurt....	25 déc.	4 Fév.
Hannover....	1 fév.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.
Sujets aux conditions définies ci-dessous.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans :
Chambres........$150 en or.
Entrepont........36 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres........$150 en or.
Entrepont........45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane :
Chambres........$55 en or.
Entrepont........15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
La compagnie se réserve le droit de changer, ou retirer ses steamers, de différer leurs jours de départ, leur destination, leur chemin et les prix de passage.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
8 août—1an Au No 62 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.
Le steamer HUDSON
Gager, commandant
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse Jeudi, 24 Fév. à 8 h. A. M
L'assurance sur cargaison est prise par cette ligne à 3/4 pour cent.
Passage........$50.
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 61.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas—Donaldsonville—&c.
A dater du 7 DÉCEMBRE, Le bateau à vapeur BILLY COLLINS partira, du pied de la rue Bienville, à 7.45 du matin, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain, à 6 heures du soir.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 8 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le fret sera reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE, Agent-général.
4déc—

LA LIGNE DE MOBILE.
LA GRANDE ROUTE POUR L'EST, LE NORD ET L'OUEST.
Via Louisville, via Atlanta et via St-Louis. ELLE TRANSPORTE LA MALLE DES E. U
Les trains arrivent à la gare au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit :

Départ.		Arrivée.	
Exprès	7:00 A. M.	Malle	10:00 A. M.
Malle	5:00 P. M.	Exprès	9:30 P. M.

Chars palais de Pullman, tous les jours, pour Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore, SANS CHANGEMENT. Un seul changement en allant à New York et aux villes de l'Est. Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
NORMAN JONES, Agent-général.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov—

THE MOBILE LINE.
THE GREAT THROUGH ROUTE TO THE EAST, NORTH AND WEST,
Via LOUISVILLE, Via ATLANTA, and Via St-LOUIS,
CARRYING THE U. S. MAIL.
Trains arrive and depart from depot, foot of Canal Street, as follows :

Depart.		Arrive.	
Express	7:20 A. M.	Mail	10:00 A. M.
Mail	5:00 P. M.	Express	9:30 P. M.

Pullman Palace Cars daily, to Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore, WITHOUT CHANGE, and only one change to New York and Eastern cities. Ticket Office, corner of Camp and Common Sts., opposite City Hotel.
NORMAN C. JONES, Gen'l Agt.
D. B. ROBINSON, Supt.
21Nov—

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée—
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans....10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville.	Départs du Lac
6 heures A. M.	7 [illegible] heures A. M.
8 --	[illegible]
10 --	11 [illegible]
Midi	[illegible] P. M.
2 P. M.	[illegible]
4 --	[illegible]
6 --	[illegible]

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit:
(Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 20 P. M.

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	7:30 A. M.	Express	12:40 A. M.
Malle	5:30 P. M.	Malle	10.01 A. M.

Le train d'agrément part le SAMEDI à 3.40 A.M. et arrive le DIMANCHE à 9.15 P. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75—

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co, (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5 20 P. M.

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7.30 A. M.	Express	12.30 P. M.
Mail	5.30 P. M.	Mail	10.00 A. M.

The accomodation train departs on SATURDAY at 3:40 A. M. and arrive SUNDAY at 9:15 P. M.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager. any 14 75

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT 1/2 HEURES A. M. et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.
Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de fret après 6 heures.
Email— CHS. A. WHITNEY CO., Agents.

Bureau du New Orleans City Railroad Company—124 rue du Canal—Nouvelle-Orléans, 3 janvier 1876.—La consolidation du New Orleans City Railroad Company et du New Orleans, Metairie and Lake Railroad Company ayant été approuvée et ratifiée ainsi que le veut la loi, les actionnaires de cette compagnie sont invités à venir, d'ici au QUINZE DU COURANT, souscrire aux mille actions qui doivent être émises d'après les articles de consolidation, à l'effet de prolonger la ligne de la rue du Canal jusqu'au Lac. Chaque porteur de treize des actions actuelles de cette compagnie aura droit à une nouvelle action dont il devra être payé vingt pour cent au moment de la souscription; le reste en trois versements de vingt-cinq pour cent, payable tous les mois.
C. C. LEWIS, Secrétaire.
6jan—1m

ASSURANCES.

La Compagnie d'Assurance —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS,
Au coin des rues Canal et Camp.
SEIZIEME ETAT ANNUEL.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1876.
CONFORMÉMENT à sa Charte, la COMPAGNIE D'ASSURANCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS publie l'état suivant de ses affaires de l'année expirée le 31 décembre 1875 :
Primes d'incendie......$455,328 93
Primes de mer......62,839 56
Primes de rivières......75,231 32 ......$593,399 81
En moins—
Risques non expirés le 31 décembre 1875......137,568 14
Primes remboursées......34,972 22 ......$172,540 36
Montant net des primes......$420,859 45
A ajouter—
Intérêts, sauvetages, etc......30,631 13 ......$451,490 58
A déduire—
Réassurances......$28,345 83
Pertes par les incendies......$110,972 73
Pertes sur mer......16,842 69
Pertes sur les rivières......30,373 21—158,188 63
Réfaction (rebate)......42,463 47
Commissions aux agents......27,148 59
Dépenses générales des agences......$7,739 12
Dépenses générales du bureau local......27,900 00
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc......12,077 24— 47,716
Taxes d'Etat et taxes de ville......29,294 ......331,177 80
Profits nets......$120,312 78
A déduire :—
Dividende payé en août......$25,000
Dividende déclaré......25,000— $50,000
Réservés pour réclamations non réglées......15,000— 65,000 00 ......$55,312 78
L'actif de la Compagnie est comme suit, aux taux de la place :
Propriétés foncières......$104,911 85
Billets garantis et hypothécaires......238,501 91
Actions et bons......92,674 50
Effets à recevoir......22,287 68
Primes en voie de recouvrement......73,487 09
Primes d'agences en voie de transmission......10,216 45
Dû par des compagnies d'assurances......4,137 61
Comptes en suspens......8,214 32
Divers débiteurs......7,213 70
Obligations des Etats-Unis—bons 5-20......58,822 61
En caisse......26,250 24 ......$652,827 96
PASSIF.
Réservées pour risques non expirés......$137,568 14
Dividende déclaré......25,000 00
Dividende non collecté......10,066 25
Réservé pour les réclamations non réglées......15,000 00 ......$187,634 39
Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'assurance de la Nlle-Orléans.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1876.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de paix. Paroisse d'Orléans, Lne.
Le 12 du courant, à une réunion des Directeurs, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayants-cause, le PREMIER LUNDI de février prochain,
J. W. HINCKS, Secrétaire.
DIRECTEURS.
Ernest Merilh, A. M. Bickham,
Placide Forstall, A. Schreiber,
H. Gally, J. Tuyès,
Chas. Lafitte, W. A. Bell,
W. Van Benthuysen, D. Fatjo,
Pierre Poutz, D. D. Rogers,
18jan—

Association d'Assurances —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.
Bureaux, 102 rue du Canal.
SIXIEME ETAT ANNUEL
Nouvelle-Orléans, le 14 janvier 1876
CONFORMÉMENT à sa Charte, l'Association d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état suivant de ses affaires, pour l'année expirée le 31 décembre 1875.
Primes sur les risques de feu......$350,536 87
Primes sur les risques de mer......65,189 62
Primes sur les risques de rivières......34,724 31
Total......$450,[illegible]
En moins
Primes sur risques non expirés......$120,661 47
Primes remboursées......1,951 60 $122,613 07
Primes nettes acquises......$325,137 73
A ajouter—
Intérêts......$9,185 35
Profits et pertes......5,360 40
Primes sur l'or......264 92 14,800 67 ......$342,9[illegible] 40
Pertes payées
Sur les risques de feu......$90,741 55
Sur les risques de mer......15,964 27
Sur les risques de rivière......6,802 83
Pertes en litige......5,812 00
Pertes non ajustées et ajustées et non échues......23,461 46 142,792 11
Réassurances......16,310 42
Réfaction (rebates)......31,818 98
Commissions d'agences......27,339 65
Dépenses d'agences......7,780 84
Taxes et Licences......10,563 50
Dépenses de bureau......27,062 67
Dépenses casuelles, bureau des assureurs, etc......6,547 16
Frais de Cours et d'avocats......47 52 270,267 84
Bénéfice net......72,67 7
ACTIF.
En caisse
Dépôt au Germania Natl. Bk.......$51,830 87
" " Louisiana Natl. Bk.......20,224 61
Dépôt spécial au Germania National Bank......6,500 00
En mains d'agents aux E. U. et en Europe......19,003
Certificats de dépôts au New Orleans National Banking Association, $92,903 42 évalués à......27,871
Certificats de réclamations reconnues par le New Orleans National Banking Association, $161,122 73, évaluées à......48,333 78
Effets à recevoir pour primes......7,580 33
Prêts sur hypothèques......140,573 22
Prêts sur nantissements......24,324 94
Effets à recevoir......12,931 80
Bons......32,413 88
Actions......23,556 78
Primes en voie de recouvrement......41,698 42
Propriétés foncières......74,174 77
Dû par divers......11,814 99
Bons des Etats-Unis......11,560 75 $555,524
PASSIF,
Capital payé en plein, (actions de $30)......$295,650 00
Effets à payer......666 6
Dividendes de 1872, 1873 & 1874 non réclamés......544 50
Primes sur risques non terminés......120,661 47
Pertes non réglées......29,283 46
Dû à divers......7,008 84
Fonds de reserve......11,029 07 482,964 01
Surplus......$72,[illegible] 57
Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
G. LANAUX, Secrétaire, MEL. MUSSON, Président.
Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce quatorzième jour de janvier 1876.
G. LEGARDEUR, JR., Notaire Public.
A une réunion spéciale de la Direction, qui a eu lieu le 12 janvier 1876, il a été RESOLU de payer, à partir du 25 courant, les Dividendes suivants :
1° Un dividende d'intérêt de dix pour cent pour l'année expirée le 31 décembre 1874, sur le capital de $30 par action ;
2° Un dividende de dix pour cent aux actionnaires sur le montant net de leurs primes acquises et participantes pour l'année expirée le 31 décembre 1875, en sus de la réfaction (rebate) de 15 pour cent ou dividende par anticipation, déjà reçu par les dits actionnaires sur le montant BRUT de leurs primes ;
3° De porter au Fonds de réserve (15 0/0) quinze pour cent de la balance des Profits de primes, à investir en sécurité du gouvernement des Etats-Unis, conformément aux articles III et V de la Charte,
G. LANAUX, Secrétaire. MEL. MUSSON, Président,
DIRECTEURS.
A. J. GOMILA, PIERRE LANAUX,
I. K. SMALL, L. J. WEBSTER,
J. B. CAMORS, E. M. SCOTT,
E. F. GOLSAN, LS. SCHNEIDER,
J. PLAISENT, JOHN LEISY,
HY. ABRAHAM, M. MUSSON,
15 janv—1m

ASSURANCES.

Dix-huitième tableau annuel de la compagnie d'assurance HOPE de la Nouvelle-Orléans.
Bureau No 125 rue Commune.
Conformément à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :
Primes reçues au 31 décembre 1875......$177,707 87
Sur les risques d'incendie......$127,543 00
Sur les risques maritimes......17,746 78
Sur les risques de rivière......32,418 09 ......177,707 87
Pertes payées dans la même période
Sur les risques d'incendie......23,972 46
Sur les risques maritimes......4,625 61
Sur les risques de rivière......17,640 05 46,238 12
Moins réfaction (rebate)......20,876 06
Taxes et licences de ville et d'Etat pour 1874 et 1875......15,315 50
Réassurances......16,674 22
Primes [illegible] ées......1,056 91
Loyer......3,907 61
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins......12,608 85 71,439 15 117,677 27
Profits......$60,030
Réserve pour les risques non expirés au 31 décembre......$25,969 40
Réserve pour pertes en suspens......1,851 12
Dividende de [illegible] cent déclaré ce jour......20,000 00
Réserve pour dépréciation sur l'actif de la Compagnie......12,210 08 ......$60,030 60
L'actif de la Compagnie est comme suit :
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville......$43,323 77
Prêts sur nantissement......28,337 16
Effets pour primes à courte échéance......7,295 31
Actions de banque et autres actions......31,840 25
Biens fonciers......34,324 37
Prime en voie de perception......23,663 90
En banque......$64,736 88
Balance dans [illegible] que d'Amérique......542 96—65,280 84
Total de l'actif......$260,030 60
Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
HENRY PEYCHAUD, Président.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, ce dix janvier 1876.
M. T. DUCROS, Notaire Public, No 18 rue Royale.
A une assemblée des Directeurs tenue ce jour, il a été
Résolu qu'un dividende comptant de DIX POUR CENT sur le Capital de la Compagnie, provenant des profits au 31 décembre 1875, soit déclaré, et payable sur demande aux actionnaires ou à leurs représentants.
LOUIS BARNETT, Secrétaire.
11janv—

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104 [illegible] rue du Canal [illegible] 10
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL
CONFORMÉMENT aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant :
Primes reçues dans l'année expirée le 31 [illegible] 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente :
Sur risques de feu......$56[illegible],621
Sur risques de mer......52,556 10
Sur risques de rivières......5[illegible],983 08
Total des primes......$67[illegible],160 22
En moins, primes non expirées......12[illegible],468 00
Profit-net sur les primes le 31 mai 1875......$554,692 22
Pertes payées
Sur risques d'incendie......$257,344 41
Sur risques de mer......67,782 44
Sur risques de rivières......2,344 65 ......$327,476 90
Taxes......35,609 96
Réassurances et primes remboursées......26,849 72
Dépenses et [illegible] pour cent [illegible] intérêt......54,920 07 ......$454,[illegible] 67
Profit......$102,[illegible]31 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit :
Propriétés foncières......$282,914 42
Bons de la ville......218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres......73,811 80
Billets garantis par hypothèque et gages......327,279
Effets à recevoir......88,917
Primes en voie de recouvrement......94,454
Bons de l'Etat......[illegible]
Actions d'assurance......19,124
Actions du [illegible] Dry Dock Comp'y......10,400 00
Bons hypothécaires du [illegible] Association......[illegible] 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall......5000 00
En caisse......106,557 29 ......$1,[illegible] 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. [illegible], Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions,
DIRECTEURS :
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandes,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
16juin—

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL —DE LA— Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
LES Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie......$201,308 60
Primes de mer......42,344 53
Primes de rivières......112,114 82—$355,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées......276,157
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie......$80,347 66
Sur risques de mer......15,447 32
Sur risques de rivières......55,553 91—$150,348 89
Taxes, commissions au lieu de participation, moins intérêts et escomptes, &c......73,705 33—214,054 22
Laissant après paiement de 10 pour cent sur le capital......$62,132 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir......$43,674 01
Prêts sur billets hypothèques......55,942 23—$99,617
Prêts sur actions, sur demande......27,439 58
Argent en banque......63,089 96—200,528 54
Propriétés foncières......118,756 42
Bons de la ville, actions de banques et autres......153,552
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c......37,514 1
Total de l'actif......$610,301 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 22 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forchelmer,
Joseph H. Wolfe, R. B. Post,
Edward Ristbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai—

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Carondelet building, next to U.S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868.
Prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lefreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate terms. Passports procured from Washington.
Residence No. 163 Esplanade Street.